

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 3 novembre 2025

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;

Gilbert MAKASSY, chef de la Division de l'enseignement supérieur au Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours, représentant M. le Recteur ;

Arnaud GIACOMETTI ; Emmanuelle HUVER ; Patrick LAFFEZ ; Daniel MIRZA ; Olivia ROBIN-SABARD ;
Alain BIDEAU ; Sandrine DALLET-CHOISY ; Mickaël DAVID ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Hovig TER
MINASSIAN ; Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;
Gwenaëlle BAUDET ; Claude-Emmanuel BOUDET ; Laëtitia LOPES-BRULE ; Julien MEUNIER ; Emmanuel THIBAUT ;
Manon GOUREAU ; Florine HARDOUIN ;
Christophe MAURIAC ; Frank GAGNAIRE ; Nicolas GODICHET ;

Ont donné procuration :

- Christelle DE BECDELIEVRE à Olivia ROBIN-SABARD
- Elisabeth HUGUET à Daniel MIRZA
- Anne BESNIER à Philippe ROINGEARD
- Lucie CLARYSSE à Philippe ROINGEARD
- Evelyne FOUQUEREAU à Alain BIDEAU
- Marie-Pierre ROURE-HORARD à Daniel MIRZA

Participaient à titre consultatif :

Stéphanie CARREZ, Vice-présidente chargée de la formation ; Stéphanie GERMON, Vice-présidente chargée des relations internationales ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Kevin NEUVILLE, Directeur du Cabinet du Président ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ;

Denis ANGOULVANT, Directeur de l'UFR médecine ; Denys BRAND, Directeur de l'UFR sciences pharmaceutiques ;
Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Olivia ROBIN-SABARD, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Marie-Hélène SOUBEYROUX, Directrice de l'UFR lettres et langues ;

Anne KHOURY, Directrice des ressources humaines ;

Diane POTTIN et Nastasia BEDOUET, représentantes de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Gwenaëlle BAUDET, candidate, est désignée secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations par le Président

➤ Motion à la loi de finances pour 2026

M. le Président informe le Conseil d'administration qu'une motion relative au projet de loi de finances pour 2026 a été déposée par l'équipe présidentielle. Cette motion a pour objectif d'alerter le ministère et les parlementaires sur la situation budgétaire de l'Université. Cette motion, adoptée à l'unanimité, sera adressée au ministère, aux élus du territoire, et aux médias spécialisés ESR. Elle a également envoyée à l'ensemble du personnel par un courriel du président le 4 novembre.

M. le Président explique que l'équipe présidentielle est consciente que l'Etat doit nécessairement maîtriser les dépenses publiques mais que l'effort financier qui est demandé à l'Université est intenable pour remplir sa mission de formation des jeunes qui représentent l'avenir de la Nation.

M. le Président énumère les mesures du projet de loi de finances pour 2026 actuellement en débat au Parlement qui auront pour conséquence d'alourdir les difficultés budgétaires de l'Université :

- L'augmentation de quatre points du taux de Cas Pensions des universités financée par l'Etat à hauteur de 40 % uniquement qui aurait un impact de 1,745 millions d'euros.
- La mise en œuvre de la protection sociale complémentaire (PSC) des agents a fait l'objet d'un accord interministériel des syndicats en janvier 2022. A l'origine de cet accord, il n'était pas prévu que cette mesure ne soit pas compensée. Il explique que depuis quelques semaines, la mise en place de la protection sociale complémentaire est assez chaotique. Le ministère a demandé à l'organisme MGEN de stopper la mise en place, probablement parce que le ministère ne sait pas comment compenser cette mesure. Cette mesure impose à l'employeur de prendre en charge 50 % de la cotisation de base de la complémentaire des agents. Les syndicats ont logiquement protesté, étant donné que dans l'accord interministériel, il est indiqué que la mesure doit être financée par l'Etat. Le ministère a décidé que chaque université sera amenée à prendre la décision quant date de la mise en place en invoquant « l'autonomie de l'université ».

M. le Président indique que ce n'est pas aux universités de décider elles-mêmes de la mise en place de la mesure alors que le ministère avait initialement fixé la date au 1^{er} mai 2026. C'est au ministère de modifier la date éventuellement. La mise en œuvre de la protection sociale complémentaire au 1^{er} mai 2026 entraînerait une dépense supplémentaire de 670 000 euros pour l'université.

- La non-compensation intégrale des mesures dites « Guerini » (partiellement compensée à 40 %) impliquant la revalorisation salariale entraînent un surcoût de l'ordre de 2,2 millions d'euros pour l'année 2026.
- La non-compensation du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) depuis des années qui entraînera un surcoût d'environ 1,2 millions d'euros pour l'année 2026.

M. le Président qualifie ces mesures de contradictoires avec le principe de « décideur/payeur » puisque l'Etat décide de mesures salariales qu'il ne compense pas via la dotation versée à l'université. Ces mesures représentent en tout un surcoût de 5,8 millions d'euros pour l'établissement soit 3 % de la dotation accordée par l'Etat. Cela correspond à environ 65 emplois d'enseignants-chercheurs.

M. le Président indique qu'il y a d'autres sujets évoqués dans la motion tels que le fait que la loi de programmation pour la Recherche semble en « stand by ». En effet, un tiers de la « marche » prévue pour 2026 se limite à quelques mesures de ressources humaines comme la revalorisation des contrats doctoraux.

Il évoque la réduction de 30 % de l'enveloppe budgétaire dédiée à l'aide au recrutement par les entreprises des apprentis ce qui ne va pas dans le sens de la lutte contre la précarité étudiante.

M. le Président rappelle que l'université de Tours est sous-dotée à hauteur de 1000 euros par étudiant par rapport à la moyenne nationale.

M. le Président informe le Conseil d'administration qu'il a assisté à l'assemblée générale de France Université le 3 novembre 2025 dont il ressort que toutes les universités sont en accord pour dire que la situation budgétaire prévue par la loi de finances pour 2026 est insoutenable. Il indique que toutes les universités sont parties prenantes pour aller voir les parlementaires et leur demander leur soutien dans la nécessité de compenser les mesures salariales. France Université demandera un entretien avec le Premier ministre, notamment pour insister

sur le fait que c'est le Ministère doit qui doit fixer la date de mise en place de la protection sociale complémentaire. Il explique que les derniers propos du ministre de l'ESR ont été mal perçus par les présidents d'université ce qui a compliqué les relations avec le ministère.

M. le Président explique que l'objectif est de faire remonter la présente motion au ministère et de la diffuser le plus largement pour que les difficultés de l'université soient connues.

➤ Discussion

Arnaud GIACOMETTI souligne la nécessité de la motion déposée par l'équipe présidentielle. Cependant, il exprime sa crainte que la motion ait peu d'impact. Il précise que les non-compensations des décisions prises par l'Etat ont commencé au deuxième mandat d'Emmanuel MACRON en 2022. En septembre 2022, une première motion similaire avait été votée à l'unanimité par le conseil d'administration. Il précise qu'une motion similaire a été votée également en 2023. Il explique qu'en 2024, dans le cadre de France Universités, les présidents et présidentes d'universités s'étaient mobilisés devant le ministère, ce qui avait donné lieu à une réponse du ministère d'impossibilité de soutenir les universités. Le ministre avait indiqué que la situation financière des universités n'était « pas si catastrophique ». Il fait remarquer que le ministre actuel a été entendu par le Sénat il y a quatre jours et a expliqué avoir tenu le même discours que le ministre précédent. Il cite le propos du ministre « ce n'est pas Zola quand même ».

Arnaud GIACOMETTI souligne que les propos du ministre sont maladroits et qu'il semble que le ministre de l'Enseignement supérieur ne soutient pas l'enseignement supérieur. Il questionne ce qu'il est possible d'attendre de la motion. Il affirme que le Gouvernement juge responsable de demander un effort aux universités (5,8 millions d'euros pour l'université de Tours) pour ne pas augmenter les impôts des personnes les plus riches de la société. Il explique qu'à son sens, l'impôt n'est plus progressif mais régressif et que cela constitue un modèle d'imposition injuste. Il explique que la non-compensation du Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) date d'avant 2017.

Pour lui, ces mesures concourent à une marchandisation de l'enseignement supérieur. Il indique qu'en 2017, il y a eu également une baisse des financements par étudiant. Il fait remarquer que cela montre un désengagement de l'Etat. Il indique qu'un projet de loi dite « Baptiste » vise à mettre davantage en concurrence l'enseignement public et l'enseignement privé en ouvrant la délivrance de licences et masters aux établissements d'enseignement privé. Il rajoute que le ministre a pris la parole devant le Sénat pour dire que l'augmentation des frais d'inscription des étudiants n'est pas prévue pour l'année 2026 mais qu'il fallait ouvrir le débat. Il indique qu'un rapport a été demandé en ce sens à l'Inspection Générale de l'Éducation, du Sport et de la Recherche (IGESR), qui n'a pas été rendu public. Ce rapport préconise une augmentation des frais d'inscription. Il fait un parallèle avec l'annonce de M. Antoine PETIT, Directeur général du CRNS. Ce dernier a annoncé vouloir soutenir les grandes métropoles et ne plus soutenir les universités de « province ». Il qualifie la motion proposée par l'équipe présidentielle de l'université de politiquement neutre et indique que les personnes auxquelles cette motion est destinée ne sont pas neutres politiquement.

M. le Président explique que l'objectif de cette motion est qu'elle soit diffusée et reçue par tous les parlementaires en prenant en compte le fait que ces derniers ont des tendances politiques très différentes. Il indique que sur le principe du décideur/payeur, il peut y avoir l'unanimité des votes des députés et sénateurs. Il rajoute que cela correspond au communiqué émis par France Universités.

Arnaud GIACOMETTI souligne que le principe du décideur/payeur est demandé depuis la motion déposée en 2022. Il explique qu'à son sens une ligne rouge a été franchie et que le principe du décideur/payeur n'est pas respecté.

M. le Président souligne qu'il y a eu un soutien des députés sur la compensation du Cas Pensions en début d'année 2025. Il convient que tout n'a pas été compensé. Il explique qu'il est toujours possible de demander plus mais qu'il faut que cela soit concret. Il expose que cette motion doit servir à obtenir le soutien des parlementaires.

Alain BIDEAU fait une proposition de modification pour remplacer « injustement compensé » par « incomplètement compensé ».

Emmanuelle HUVER souligne l'importance de l'existence de la motion et de la nécessité qu'elle soit votée le plus largement possible. Elle explique qu'il est important que cette motion circule et que le monde de l'enseignement supérieur soit entendu. Elle s'associe à Arnaud GIACOMETTI, sur le fait que cette motion doit permettre de faire respecter le principe de décideur/payeur mais si cela fonctionne, cela ne résout pas tout le problème. Elle affirme

que les motions ne suffisent plus et que le conseil d'administration doit développer d'autres moyens d'action. Elle fait un parallèle avec le secteur de la santé, un secteur en souffrance. Elle explique que l'opinion publique et la presse sont conscientes que l'hôpital public est en souffrance. Elle explique qu'il y a eu des relais médiatiques et des prises de parole sur le sujet pour sensibiliser le public. Elle affirme que la motion est nécessaire mais qu'il faut aller plus loin et envisager une opération « coup de poing » médiatique.

M. le Président rejoint le propos d'Emmanuelle HUVER en affirmant qu'il est vrai que le public connaît mieux le rôle d'un CHRU que celui d'une université. Il explique qu'il va y avoir plus régulièrement des réunions de France Universités pour prévoir des actions collectives.

Hovig TER MINASSIAN affirme que la motion montre bien que l'université semble être une variable d'ajustement pour le Gouvernement. Il propose d'être plus précis sur l'argument des frais d'inscription en précisant que l'université s'engage à ne pas augmenter les frais malgré les difficultés financières.

M. le Président explique que le montant des frais d'inscription est décidé au niveau national. Il affirme qu'il souhaite que l'enseignement public garde cette forme d'ouverture pour toutes les catégories de population. Il souhaite que les frais d'inscription n'augmentent pas mais il précise qu'à ce stade une telle mention n'a pas sa place dans la motion.

M. le Président soumet la motion au vote des membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion sur le projet de loi de finances 2026 par la délibération n°2025-110.

➤ Présentation du nouveau Directeur de l'INRAE

M. le Président accueille M. Nicolas GODICHET, directeur des services déconcentrés d'appui à la recherche à l'INRAE Val de Loire (Nouzilly), en sa qualité de personnalité extérieure représentante des organismes de recherche. Il prend la suite de M. Marc GUERIN qui était le président du centre INRAE Val de Loire. Il rappelle que l'INRAE avait été désigné comme organisme de recherche représentant les organismes de recherche au Conseil d'Administration. Il informe que M. Marc GUERIN étant parti en retraite, M. Nicolas GODICHET a été désigné pour le remplacer en tant que représentant de l'INRAE.

Il lui propose de se présenter.

Nicolas GODICHET se présente et précise qu'il a rejoint l'INRAE début 2025. C'est pour lui un retour dans la région puisqu'il a exercé à l'université d'Orléans, pendant une quinzaine d'années. Et précédemment, il a exercé également à l'université Pierre et Marie Curie et à la Cour des Comptes. Il précise qu'il fera de son mieux pour assurer la représentation des organismes de recherches.

M. le Président le remercie et lui souhaite la bienvenue, en lui précisant que cela commence vivement, avec une motion évoquant les difficultés financières de l'université de Tours et des universités en général.

M. le Président informe qu'il a quelques autres points qu'il souhaite présenter aux membres du Conseil d'administration.

1.2. Information sur la convention de coordination territoriale

M. le Président rappelle qu'il avait évoqué dans les conseils d'administration précédents la convention de coordination territoriale (CCT). Il n'a pas souhaité la mettre à l'ordre du jour de ce conseil d'administration, en attente de l'aboutissement de discussions toujours en cours au sujet de la formation des enseignants du premier et du second degrés. Ces discussions sont en effet au cœur de ce que doit être la coordination territoriale. Il précise que cette convention sera examinée lors d'un prochain conseil d'administration.

M. le Président en profite pour remercier Stéphanie CARREZ qui met tout en œuvre pour faire valoir les intérêts de l'Université de Tours et des enseignants impliqués dans ces formations, auprès d'un groupe de travail, mis en place par le Rectorat.

Il remercie également Sandrine DALLET-CHOISY qui fait également partie du groupe de travail sur la réflexion à mener au niveau régional sur la formation des enseignants et Mme BOULAIRE, chargée de mission. M. le Président informe que les réflexions ont bien avancé et remercie grandement les collaborateurs précités. Il précise que l'Université de Tours conserve une place importante dans le master enseignement et éducation et s'en réjouit. Il ajoute qu'il reste des discussions, notamment sur la procédure d'inscription des étudiants pour laquelle il faut encore se mettre d'accord avec l'Université d'Orléans.

Il évoque qu'il existe quelques différends sur les formations en santé, certains ont été médiatisés. Mais il informe que le conseil d'administration sera amené à étudier cette convention dans un premier temps, puis à voter dans un second temps, renforçant la volonté de coopération entre les deux universités de la région.

M. le Président poursuit les points d'information au Conseil d'administration.

➤ Information sur l'unité mixte de recherche (UMR) CITERES

M. le Président souhaite revenir sur le sujet de l'UMR CITERES qu'il avait évoqué lors du dernier conseil d'administration. M. le Président informe le conseil d'administration qu'il a finalement reçu un courrier d'Antoine PETIT, PDG du CNRS, signifiant officiellement la mise en tutelle secondaire, à compter du 1^{er} janvier 2026, de l'UMR CITERES. Ce courrier évoque aussi le retrait de la tutelle du Laboratoire Ligérien de Linguistique (LLL) qui lui avait été porté préalablement à la connaissance de la communauté. Il ajoute que le courrier d'Antoine PETIT fait état d'un désengagement du CNRS dans 40 UMR sur 800, au plan national, soit 5 % des UMR, montrant que l'université de Tours n'est pas la seule université concernée.

M. le Président cite le courrier en disant que le CNRS souhaite se retirer totalement d'une unité lorsque l'apport est faible ou inexistant et qu'il ne la considère pas comme stratégique d'un point de vue national. M. le Président précise que la stratégie du CNRS est la sortie définitive de l'UMR ou la création d'une équipe mixte de recherche (EMR) en remplacement de l'UMR, ce qui est envisagé pour l'une des équipes de l'UMR CITERES. M. le Président rappelle qu'il juge incompréhensible cette décision du CNRS, brutale et en dehors du calendrier normal d'évaluation et de contractualisation des UMR. Il rappelle que CITERES représente plus de 150 personnels et constitue une équipe qui n'a pas démérité. Il s'indigne de la manière dont cela s'est fait. Il remercie Tours Métropole Val de Loire et la Région, qui ont écrit des courriers au PDG du CNRS même si cela n'a pas changé la position du CNRS, malheureusement.

➤ Mal-être des étudiants en médecine

M. le Président souhaite revenir sur les articles de presse de la Nouvelle République qui ont marqué l'Université de Tours. Il évoque des articles très sévères contre la Faculté de médecine de Tours, à propos du mal-être étudiant et les conséquences dramatiques que cela a pu avoir sur certains, alors que ce problème est malheureusement national. La santé mentale des étudiants, quel que soit leur cursus, a été malmenée au cours des dernières années, avec les années COVID, puis le mal-être lié aux conflits géopolitiques, au dérèglement climatique, à la précarité liée à l'augmentation du coût de la vie et du logement. Il précise qu'il est difficile d'y remédier simplement. Il explique que ces difficultés ne sont pas spécifiques aux étudiants en médecine mais il précise qu'il existe certainement plusieurs facteurs pouvant accentuer les difficultés en médecine comme la durée des études, leur difficulté, le fait d'être en formation mais aussi acteur du milieu hospitalier. Il réaffirme son soutien au Doyen et à l'ensemble des personnels de médecine. Il souhaite saluer le rôle du Service de santé étudiant (SSE), qui accompagne les étudiants et rappelle que l'université de Tours dispose d'un des meilleurs SSE de France, précisant qu'il est performant et soutenu. Il ajoute qu'Emilie ARNAUD, en tant que directrice du SSE, et toute l'équipe font un excellent travail.

Il rappelle que grâce au soutien financier de la Région Centre Val de Loire, l'Université a pu recruter récemment deux psychologues qui seront localisées au sein même de la faculté de médecine pour identifier les étudiantes et les étudiants en situation de détresse et les orienter vers une consultation médicale au SSE.

➤ Discussion

Mme Manon GOUREAU explique qu'il est légitime, face aux témoignages qui ont pu être lus, d'avoir envie de réagir. Elle précise que les étudiants ont témoigné à charge contre l'Université car c'est leur ressenti. Elle ajoute que dire que c'est un problème national, c'est en partie vrai mais qu'il y a des difficultés particulières à Tours. Elle est d'accord que le problème de santé mentale des étudiants concerne bien toutes les filières et toutes les villes de France, cependant, elle pense que chaque faculté devrait se remettre en question sur sa gestion de la santé mentale des étudiants. Elle souligne que les stages en médecine à Tours sont particulièrement sous-encadrés et

les effectifs en stage sont vraiment importants. Elle souligne également que c'est une charge importante pour les étudiants d'avoir la responsabilité de patients, parfois seuls, sans senior. Elle souhaite qu'il y ait une prise de conscience sur la pression imposée aux étudiants, parfois âgés de seulement 20 ans. Elle évoque l'incompréhension de certains étudiants concernant les événements de l'année dernière à la faculté de médecine, en rappelant qu'elle a conscience de la gravité des faits reprochés et des réactions, mais elle regrette le manque d'explications apportées aux étudiants. Elle ajoute que les difficultés de dialogue et l'absence de communication plus généralement, avec la scolarité, les enseignants et les instances ne sont pas vécues dans les autres facultés. Elle souhaiterait, bien que le problème soit national, que l'université tente de devenir un modèle dans la gestion du mal-être étudiant, tout comme elle l'a été dans la gestion des VSS.

M. le Président informe que toute l'Université travaille pour remédier à ces difficultés. Il précise que l'Université a eu à gérer l'augmentation du numerus apertus et la création de la faculté de médecine d'Orléans avec un impact sur la scolarité de l'Université de Tours. M. le Président dit qu'elle a sans doute raison et affirme que tout sera fait pour améliorer la situation.

Denis ANGOULVANT, Doyen de la Faculté de médecine, remercie M. le président d'avoir évoqué la situation car le traitement du sujet dans la presse ne lui semble pas très équilibré. Il affirme qu'il faut écouter ce que disent les étudiants et reconnaît que les stages sont durs. Il s'indigne d'apprendre que des étudiants en stage se retrouvent seuls à gérer des patients, car c'est contraire à la loi. Il déplore que ces situations soient révélées par voie de presse alors qu'il y a des élus étudiants qui participent aux commissions de stage et ils ne sont pas plus au courant, il souhaite donc y remédier car c'est inadmissible. Il ajoute que des stages ont lieu parfois très loin de Tours, dans un esprit de régionalisation de la formation, allant jusqu'à Romorantin, Dreux, Châteauroux, etc. M. le Doyen précise que c'est une volonté politique demandée aux facultés, les étudiants le comprennent mais il comprend qu'ils le reprochent aussi. Il admet que cela fait naître des difficultés financières, non compensées. Il fait remarquer que les étudiants sont issus, de plus en plus, de classes socio-professionnelles précaires et sont plus en difficulté puisque ce sont des études longues et denses. Il remercie à son tour la Région pour la mise à disposition de psychologues et ajoute que, contrairement à ce qui a été écrit dans la presse, les consultations de psychologue n'ont pas été décidées cet été pour donner suite aux problèmes rencontrés, cela date d'il y a plusieurs mois mais simplement cela prend du temps. Denis ANGOULVANT se met à disposition de l'étudiante si cette dernière a des questions.

➤ Informations diverses

M. le Président informe que le 7 octobre dernier s'est tenue la soirée d'accueil des sportifs de haut et bon niveau, organisée avec le SUAPS. Il précise que l'université de Tours a une cinquantaine de sportifs de bon et haut niveau, des statuts décernés par les fédérations sportives. Il revient sur la soirée en soulignant la qualité de ce qui a été fait et également l'investissement de ces étudiants, en rappelant que l'université doit encourager ces étudiants en les accompagnant et en leur faisant bénéficier d'aménagements particuliers.

M. le Président revient également sur le week-end de la fête de la science, à l'hôtel de ville de Tours, il précise qu'il y a eu plus de 5000 visiteurs, un record dans la région.

M. le Président évoque également le premier spectacle de Thélème de cette nouvelle saison culturelle qui a eu lieu le 15 octobre. Il précise qu'il y aura une inauguration des travaux de réhabilitation des Tanneurs en janvier prochain en présence, notamment, des financeurs (Etat, Région et Métropole).

Il ajoute que la Direction des Relations Internationales a accueilli, le 21 octobre dernier, les chercheurs internationaux, seniors et doctorants de 35 nationalités différentes. Il souligne que ce chiffre montre à quel point l'université est ouverte sur le monde.

Il souhaite également évoquer que l'université de Tours est classée 19^{ème}, en France, au classement de Leiden (CWTS Leiden Ranking). Il souligne que dans le périmètre inter-régional, l'université de Tours est devant celles de Poitiers, Angers, Orléans. Ce classement démontre le bon niveau de la production scientifique de l'université.

M. le Président finit en évoquant un changement à la présidence de la fondation Rabelais, M. Stéphane MARTINEZ ayant quitté ses fonctions de directeur de STMicronics, et de facto la présidence de la fondation. Le Conseil

d'administration de la fondation Rabelais du 16 octobre dernier a procédé à l'élection de la nouvelle présidente, Pascale CHARPY-MOORE (membre du directoire de la Caisse d'Epargne Loire-Centre).

M. le Président propose aux membres du Conseil d'administration d'intervenir sur les sujets qu'ils souhaitent.

➤ Discussion

Marine MIQUEL se réjouit de la bonne nouvelle concernant les parcours de master pour la préparation au concours de l'enseignement. Elle questionne Stéphanie CARREZ pour savoir si elle a plus de détails sur la part que l'Université de Tours va occuper dans ces masters et plus particulièrement concernant le nombre d'heures d'enseignement.

Stéphanie CARREZ indique qu'elle n'a pas plus de détails puisque la réforme est sur les rails pour le master enseignement et éducation (M2E). Elle ajoute avec certitude que le nombre d'heures que les enseignants-chercheurs de l'Université Tours auront à assurer dans le cadre des nouveaux masters M2E sera plus faible, puisque le bloc 1 dans lequel interviendront les enseignants-chercheurs de l'Université sera limité à 480 heures pour les masters 1 et 2.

Elle précise que ces 480 heures seront réparties entre des heures assurées côté disciplinaire, donc pour lesquelles les enseignants-chercheurs seront amenés à être mobilisés, et des heures didactiques et application de la discipline à l'enseignement. Elle conclut que le pourcentage et la répartition de ces heures ne sont pas encore fixés, mais il lui semble logique de penser que l'université n'aura pas plus de 50 % de ces 480 heures. Elle rappelle que c'est sa lecture de la situation, car actuellement, les enseignants assurent entre 400 heures et 500 heures donc il faut s'attendre à ce qu'il y ait une diminution notable. Elle précise que c'est la réforme qui veut cela et que c'est totalement indépendant des négociations avec l'INSPE. Elle indique par ailleurs que le parcours physique-chimie, initialement ouvert à Tours et Orléans, ne sera désormais ouvert qu'à Orléans, ce qui veut dire que les collègues de physique-chimie vont perdre l'intégralité des heures qu'ils assuraient dans le cadre du master MEEF. A l'inverse le parcours de formation en espagnol ne sera ouvert qu'à Tours. Pour les autres parcours, elle informe qu'elle ne peut pas répondre puisqu'il s'agira d'un cadrage national.

Elle ajoute que la question des flux financiers est toujours soumise à négociation concernant les enseignants-chercheurs qui interviendront, elle n'a pas d'informations supplémentaires.

2. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Compte rendu du conseil d'administration du 29 septembre 2025

M. le Président demande au Conseil d'administration de bien vouloir accepter ses excuses à la suite de la transmission tardive du compte-rendu, transmis le matin même aux membres en raison du retard pris avec la semaine de pause pédagogique.

M. le Président propose au Conseil d'administration de reporter le vote du compte-rendu au prochain conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration acceptent le report du vote. M. le Président décide du report du vote du compte-rendu au conseil d'administration de décembre.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Propositions de la commission des moyens du 17 octobre 2025

Emmanuel NERON prend la parole pour présenter la séance de la commission des moyens du 17 octobre. Il indique qu'il y avait quatre points à l'ordre du jour.

Il évoque la politique tarifaire NumériSup qui est un consortium d'une vingtaine d'universités. Emmanuel NERON précise qu'il s'agissait d'effectuer la mise à jour des tarifs.

Il poursuit sur le deuxième point, la création d'un diplôme universitaire de médecine bucco-dentaire et la fixation du tarif d'inscription.

Le troisième point est l'approbation de la convention de mise à jour des tarifs des prestations externes du MEDISIM pour ouvrir le MEDISIM aux acteurs extérieurs qui souhaiteraient bénéficier de l'infrastructure.

Le dernier point est la réévaluation de l'aide à la restauration qui fait suite à l'augmentation des tarifs du CROUS pour les personnels. Il explique qu'il s'agissait de proposer de compenser la hausse du tarif en augmentant la part de l'ASIU restauration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 17 octobre 2025 par la délibération n°2025-97.

4. RESSOURCES HUMAINES

4.1. Utilisation des emplois BIATSS vacants à la rentrée 2026

Anne KHOURY présente la campagne d'emplois pour l'année 2026. Elle informe qu'il y a dans le tableau Excel transmis aux membres du conseil d'administration toutes les demandes qui ont été formulées par les composantes et les services et qu'il y a une note d'accompagnement, comme les années précédentes. Elle précise que les demandes étaient principalement relatives à des renouvellements de contrats actuels et que tous ces renouvellements de contrats ont été acceptés. Elle ajoute qu'il y avait aussi des demandes de mise aux concours, ou de repyramidage pour les contractuels.

Anne KHOURY rappelle que des négociations avec les organisations syndicales vont bientôt débiter concernant le déroulement de carrière des contractuels. Elle informe donc qu'il a été décidé de ne pas statuer sur les CDI aujourd'hui d'attendre la négociation qui va bientôt commencer, mais qu'une somme de 65 000 euros a été prévue dans le chiffrage de cette campagne d'emploi.

Mme. KHOURY fait une lecture des tableaux ci-dessous :

Synthèse de la campagne d'emplois EEC 2026

Enseignants chercheurs :

34 postes d' Enseignants-chercheurs seront ouverts (6 PR + 28 MCF)

43 ATER et 13 contrats d'enseignement dont 6 EAST et 1 Lecteur ont également été validés

	Impact 2026	Impact 2027	année pleine
EEC	-1 534 780	770 818	-763 961
Second degré	-170 925	91 217	-79 708
Total	-1 705 705	862 035	-843 670

Ce chiffrage comprend les deux postes en médecine, qu'il convient de prévoir en dépense, mais qui font l'objet par ailleurs d'une compensation en recette via la SCSP :

Enseignants du second degré :

Pour les Enseignants : 4 postes sont publiés (2 PRAG + 1 PRCE + 1 PEPS)

dont	Impact 2026	Impact 2027	année pleine
Création deux postes	52 027	104 054	156 081

RAPPEL campagne d'emplois BIATSS 2025

La campagne d'emplois 2025 a été chiffrée à un total de 491 k€.

Les créations d'emplois et d'apprentissage avec financement représentent 234 K€

Soit un solde établissement de 257 k€ en année pleine

RAPPEL CE 2025	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Année pleine
Ouverture concours (12 ouvertures)	7 000 €	27 663 €		34 663 €
5 recrutements sans concours cat. C	22 800 €	45 600 €		68 400 €
Recrutements contrats BOE	401 €	20 692 €	-4 172 €	16 922 €
Concours BOE	452 €	904 €		1 356 €
Créations de poste sans financement (proposition arbitrage favorable)	3 012 €	6 025 €		9 037 €
CDIsations	42 063 €	84 126 €		126 189 €
Sous-total financement établissement	75 728 €	185 009 €	-4 172 €	256 566 €
Créations de poste avec financement (proposition arbitrage favorable)	41 462 €	82 923 €		124 385 €
Recrutement d'apprentis avec financement	36 544 €	73 088 €		109 632 €
Sous-total financement sur ressources propres ou projet	78 006 €	156 011 €	0 €	234 017 €
Total Campagne d'emplois BIATSS 2026	153 734 €	341 021 €	-4 172 €	490 583 €

SYNTHESE de la campagne d'emplois 2026

La campagne d'emplois est estimée à un coût global de 526 k€.

Les créations d'emplois et d'apprentissage avec financement représentent 242 €

Soit un solde établissement de 284 k€ en année pleine

SYNTHESE CE 2026	Année 2026	Année 2027	Année 2028	Année pleine
Ouverture concours (12 ouvertures)	11 600 €	23 100 €		34 700 €
3 recrutements sans concours cat. C	14 000 €	28 000 €		42 000 €
2 recrutements contrats BOE	-2 630 €	25 272 €	-7 850 €	14 792 €
Concours BOE (4 demandes)	6 678 €	13 355 €		20 033 €
Suppressions de poste	-20 231 €	0 €		-20 231 €
Créations de poste sans financement (proposition arbitrage favorable)	32 510 €	65 020 €		97 530 €
Recrutement de 2 apprentis sans financement	10 000 €	20 000 €		30 000 €
CDIsations repyramidages CDI (dans l'attente du groupe de travail dédié aux contractuels)	21 700 €	43 300 €		65 000 €
Sous-total financement établissement	73 627 €	218 047 €	-7 850 €	283 824 €
Créations de poste avec financement (proposition arbitrage favorable)	48 349 €	89 132 €		137 481 €
Recrutement de 7 apprentis avec financement	35 000 €	70 000 €		105 000 €
Sous-total financement sur ressources propres ou projet	83 349 €	159 132 €	0 €	242 481 €
Total Campagne d'emplois BIATSS 2026	156 976 €	377 179 €	-7 850 €	526 305 €

Anne KHOURY informe que si le coût de la campagne d'emplois 2026 est supérieur à l'année précédente, c'est essentiellement dû à des créations de postes, qu'elle évoquera plus tard.

Demandes d'ouverture de concours

Concours	Pour mémoire 2025 nb concours internes	Pour mémoire 2025 nb concours externes	Pour mémoire 2025 nb total concours	Proposition 2026 nb concours internes	Proposition 2026 nb concours externes	Proposition 2026 nb total concours	CE 2026 concours internes	CE 2026 concours externes	CE 2026 coût année pleine
TECH	3	2	5	3	2	5	4 401	2 934	7 335
ASI	2	2	4	2	2	4	6 498	6 498	12 996
IGE	1	1	2	1	1	2	2 780	2 780	5 560
IGR	1	0	1	1		1	8 772	0	8 772
Total	7	5	12	7	5	12	22 451	12 212	34 663

TECH :

Interne : 2 BAP J, 1 BAP E
Technicien en GA
Technicien fiche de poste
scolarité
Technicien d'exploitation
d'assistance et de traitement de
l'info
Externe : 2 BAP J

ASI :

Interne : 2 BAP J
Externe : 1 BAP F et 1 BAP J

IGE :

Interne : 1 BAP J
Externe : 1 BAP A

IGR :

Interne : 1 BAP A

Recrutements directs C (42 k€) :

3 ouvertures non fléchées
Adjoint en gestion administrative

BOE (promotion par la voie du détachement) (20 k€) :

1 TECH => ASI BAP E
2 ATRF => TECH BAP J
1 SAENES => AAE ou IGE BAP J

Contrats BOE (14,8 k€) :

2 recrutements

Coût total concours 2026 :

111,5 K€

Impact 2026 : 29,6 k€

Impact 2027 : 81,9 k€

Création / suppression d'emplois et recrutement d'apprentis

Proposition d'arbitrage favorable pour les demandes suivantes :

- **Création sans financement sur plafond établissement (+97,5 k€) :**
 - Gestionnaire de scolarité UFR Médecine Scolarité (+1 ETP) – recrutement en cours sept. 2025 en attente financement dans le cadre d'une convention avec Orléans
 - ASI gestion administrative en vue du déploiement Pégase, DIFOR – SEF (+1 ETP)
 - Informaticien Pégase, DSI – Direction (+1 ETP)
- **Création avec financement sur plafond établissement (+137,5 k€) :**
 - DVEC – Service de santé étudiante +2 ETP : projet UFR Médecine financement TMVL Région
 - CVDL- VSS
 - EPU – Service scolarité gestionnaire : +1 ETP sur droits différenciés
 - UFR Médecine DUMG gestion administrative : favorable sous réserve prolongation financement ARS
- **Suppression sur plafond Etat (-20,2 k€) :**
 - poste d'opérateur d'exploitation à la DPNM – pôle Print
- **9 recrutements d'apprentis (+135 k€)**
 - 2 demandes sans financement : Apprenti ingénieur cybersécurité, assistant communication digitale
 - 7 demandes avec financement associé
Un mécanisme de corrélation entre les créations d'emploi avec financement et les recettes associées est en cours d'étude

Ces propositions ont été validées lors du CSA du 16 octobre 2025.

Julien MEUNIER se questionne par rapport à la campagne d'emplois de 2026, il y a une budgétisation pour une quinzaine de cédésations, c'est-à-dire moitié moins qu'en 2025 et 2024 puisqu'elle était dans les mêmes

proportions que celle de 2025. Il ajoute qu'il se questionne à propos du calendrier si ce point de la cédésation n'est finalisé qu'en juin. L'information serait donc donnée tardivement aux collègues pour une cédésation en septembre.

Anne KHOURY répond qu'en effet, l'université était autour de trente cédésations au cours des dernières années. Elle confirme que la cédésation prend toujours effet au 1^{er} septembre de l'année suivante, ce serait donc pour le 1^{er} septembre 2026. Elle explique qu'aujourd'hui, il est prévu une enveloppe mais il n'y a pas eu de demandes de cédésation pour le 1^{er} septembre 2026 car ce n'était pas prévu et ce n'était pas indiqué dans la note de cadrage du mois de mai. Anne KHOURY indique qu'une fois que l'accord aura été négocié, les directions et composantes seront invitées à faire connaître les demandes de cédésation de leurs personnels.

Claude OPHELE précise que la méthode et le calendrier au sujet des cédésations sera discuté cette semaine avec les organisations syndicales dans le cadre de la négociation collective. L'objectif est justement d'essayer d'arriver à un accord rapide afin de pouvoir informer au plus vite les collègues.

Gwenaëlle BAUDET se questionne sur la création du poste à la scolarité de la faculté de médecine et notamment le fait que ce soit sous réserve d'une convention avec l'université d'Orléans alors que les missions n'ont rien à voir avec Orléans.

M. le Président rappelle qu'il y a des personnes à la scolarité de médecine qui travaillent pour Orléans, donc cela doit être compensé. M. le Président confirme que ce n'est pas étiqueté pour Orléans, mais c'est tout ce travail fait par la scolarité pour l'accompagnement d'Orléans qui doit être compensé.

Laëtitia LOPES-BRULE souhaite revenir sur la question des CDI. Elle demande si la règle actuelle des 4 ans et demi s'applique pour les agents éligibles actuellement alors même qu'elle est suspendue.

Anne KHOURY confirme que la règle précitée s'est appliquée jusqu'au 31 août 2025 donc cela ne change pas les possibilités de cédésation des personnels pour 2025 qui ont d'ailleurs été cédéifiées. Elle ajoute que cela change à partir du 1^{er} septembre 2026 selon les négociations collectives ouvertes incluant ce sujet.

M. le Président souhaite juste ajouter que cette campagne d'emplois BIATSS a été présentée au CSA et a été approuvée à la majorité par les organisations syndicales.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'utilisation des emplois BIATSS vacants à la rentrée 2026 par la délibération n°2025-98.

4.2. Modification du RIPEC : liste des fonctions et montants du C2

Emmanuel NERON présente la modification du RIPEC. Il précise qu'il s'agit d'une modification du tableau purement technique. Les modifications sont les suivantes :

- ligne présidence CAC - mais pas de prime associée ;
- modulation possible de la décharge pour les VP et directeur ;
- passage des chargés de mission en REH ;
- sortie du CUEFFE (le statut de la directrice ne permet pas le C2) ;
- possibilité de cumuler deux valorisations au titre de la C2 ;
- pour la partie recherche : les bénéficiers doivent être directeurs ou directeurs adjoint des Unités de recherche.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification du RIPEC 2026 par la délibération n°2025-99.

4.3. RIFSEEP : cotation des postes

Anne KHOURY présente les modifications de cotation des postes dans le RIFSEEP. Elle rappelle que chaque année des personnels titulaires sont promus à la suite de concours et d'autres sont repyramidés avec les listes

d'aptitudes. Elle précise que certains postes étaient occupés par des agents contractuels et sont désormais occupés par des agents titulaires. Cela implique la nécessité de modifier la cotation des postes dans le RIFSEEP. Elle explique que cela consiste à recartographier les postes et leur donner un groupe dans le RIFSEEP pour permettre aux agents de percevoir une prime attachée au groupe.

Elle indique que depuis trois ans, un comité de suivi a été mis en place qui fait des propositions. Les propositions sont validées par le CSA et le Conseil d'administration.

Anne KHOURY indique que l'ensemble des propositions de cotations du RIFSEEP sont présentées sous forme d'un tableau précédemment transmis au Conseil d'administration.

Anne KHOURY propose au Conseil d'administration de valider les propositions de cotations du RIFSEEP.

Gwenaëlle BAUDET se questionne à propos du poste d'IGE qui concerne la DAPEQ. Elle souhaiterait savoir d'où vient ce poste qui ne semblait pas avoir été prévu dans la campagne précédente.

Anne KHOURY explique qu'il y a eu une réussite au concours à l'Université d'Orléans et un accord pour que l'agent puisse prendre ce poste en mobilité interne à l'Université de Tours.

Gwenaëlle BAUDET s'interroge sur la possibilité d'obtenir un concours à l'Université d'Orléans et de pouvoir rester à l'Université de Tours. Elle indique que les années précédentes, il a été dit que cela n'était pas possible.

Pierre GABETTE explique qu'il s'agit d'un dispositif qui existait il y a déjà quelque temps. Il propose de le réactiver le dispositif dans le cadre de la convention de coordination territoriale. Il précise que ce dispositif ne fonctionne pas pour toutes les situations. Il explique le fonctionnement du dispositif. Il faut que l'Université d'Orléans n'ait pas pu pourvoir son poste en interne et remplir certaines conditions.

Pierre GABETTE précise qu'il faut se donner cette possibilité mais cela ne pourra pas fonctionner à chaque fois.

Gwenaëlle BAUDET demande si ce type dispositif peut être porté à la connaissance de tous les personnels BIATSS.

Pierre GABETTE indique que ce dispositif peut être porté à la connaissance des agents mais tout en précisant que ce dispositif est un cas exceptionnel et qu'à 90 % du temps cela n'est pas adapté à la situation des agents.

Gwenaëlle BAUDET demande ensuite ce que signifie le terme « promotion » pour le poste de direction à l'IUT. Elle explique que le changement de catégorie se fait habituellement par concours ou liste d'aptitude.

Anne KHOURY explique qu'il s'agit d'une promotion BOE.

Alain BIDEAU demande dans quelle mesure le CSA a statué pour que le poste d'assistante de direction de l'UFR Lettres et langues aussi assistante de prévention, resté en groupe 3 et non en groupe 2.

Anne KHOURY explique que des représentants du personnel ont évoqué lors du CSA le fait que la mission d'assistante de prévention est une mission supplémentaire aux missions de la fiche de poste. Par ailleurs, les autres assistantes de direction sont toutes en groupe 3.

Alain BIDEAU en conclut qu'il s'agit simplement d'une incitation à reformuler la fiche de poste en intégrant cette mission qu'elle assure depuis plusieurs années.

Anne KHOURY explique que le CSA a souhaité qu'il y ait un travail sur la valorisation des assistants de prévention mais indépendamment des fiches de poste des agents qui sont occupés à d'autres missions.

Alain BIDEAU indique qu'il n'est pas sûr que cela participe à la motivation de l'agent et à son bien-être au travail.

Julien MEUNIER partage sa surprise relative au poste de responsable de la vie étudiante identifié ASI ou catégorie B au regard du niveau d'autonomie du poste.

Pierre GABETTE explique que c'est le cas d'autres chefs de services. Il précise que certains chefs de service sont IGE et d'autres sont ASI. En l'espèce, il s'agit d'un agent récemment titularisé mais il reste en catégorie A avec une supérieure hiérarchique de proximité.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le RIFSEEP par la délibération n°2025-100.

4.4. Modalités d'exercice du droit syndical

Claude OPHELE présente les modalités d'exercice du droit syndical, et rappelle notamment que l'université a travaillé avec les organisations syndicales, au cours de 3 réunions, pour rédiger ce document. Elle ajoute que les modalités d'exercice du droit syndical sont passées au CSA du 16 octobre dernier. Elle explique avoir beaucoup travaillé avec la DAJ puisque l'objectif était d'être conforme juridiquement aux droits et libertés syndicales et leurs modalités d'exercice.

Claude OPHELE informe qu'un important travail a été effectué afin d'identifier les locaux sur chaque site. Elle précise que des locaux ont été trouvés sur tous les sites et souhaite remercier les différents responsables des composantes d'avoir fait le nécessaire. Elle fait part de son souhait de trouver des locaux plus grands, mais se réjouit d'avoir au moins trouvé un point de chute sur chacun des sites, pour le moment. Claude OPHELE explique qu'à l'impossible, nul n'est tenu », mais elle espère pouvoir fournir de meilleurs locaux plus tard.

Arnaud GIACOMETTI fait une remarque sur la fin de l'article 2, dans lequel il est écrit que « La cheffe ou le chef de service est informé de la nature et de la teneur du document affiché mais n'est pas autorisé à s'opposer à son affichage, sauf si le document porte atteinte à l'ordre public ». Il lui semble que cela va au-delà du texte national. Selon lui, il y a une obligation d'information, mais il n'y a pas de possibilité de ne pas autoriser un affichage.

Claude OPHELE se questionne sur l'impossibilité de s'opposer à quelque chose qui est contraire à l'ordre public.

Arnaud GIACOMETTI dit que ce n'est pas indiqué sur le texte national et il lui semble que la loi sur le droit syndical ne peut pas être restreinte au niveau local.

Claude OPHELE informe que cela a été vu avec la DAJ et cela l'étonne mais elle confirme que cela va être vérifié.

Arnaud GIACOMETTI demande à ce que soit ajoutés les points suivants : à l'article 4 ou au 6 « que l'abonnement des nouveaux personnels se fera de manière automatique ». Et la dernière chose, il souhaiterait que soit inscrit que chaque année l'administration porte à la connaissance des personnels l'existence des listes de diffusion dédiées à la communication des organisations syndicales, dans l'hypothèse où les personnes n'aient pas été abonnées automatiquement ou souhaiteraient se réabonner.

Claude OPHELE se dit surprise de ne pas le retrouver dans le document car cela a été évoqué. Ces points seront ajoutés.

Arnaud GIACOMETTI les remercie pour avoir trouvé des locaux sur chacun des sites et il attend avec impatience l'emplacement des locaux.

Hovig TER MINASSIAN dit que « le diable se cache dans les détails » car il souhaiterait en savoir un peu plus sur les locaux. Il explique que Claude OPHELE sous-entendait que les locaux ne sont pas satisfaisants.

Claude OPHELE explique qu'il y a des locaux qui ne sont pas très grands. Elle s'engage à trouver mieux mais l'objectif était de trouver rapidement des locaux.

Hovig TER MINASSIAN demande la liste des locaux.

Claude OPHELE l'informe qu'elle lui sera donnée mais qu'elle ne l'a pas en sa possession actuellement.

Hovig TER MINASSIAN explique que c'est difficile de voter pour un texte dont il ne sait pas si une partie sera applicable.

M. le Président explique qu'il y a des locaux mais que certains ne permettent pas de faire une réunion mais les syndicats ont la possibilité de réserver des salles de réunion. Il ajoute qu'il s'agit parfois de locaux dans lesquels il est seulement possible de mettre un bureau avec un ordinateur, parfois deux. Il conclut que les locaux ont le minimum pour accueillir une activité administrative.

Le Conseil d'administration approuve à la majorité les modalités d'exercice du droit syndical (27 pour, 2 abstentions) par la délibération n°2025-101.

5. ETUDES ET VIE DE L'ETUDIANT

5.1. Propositions de la CFVU du 16 octobre 2025 – pédagogie

Stéphanie CARREZ présente les propositions de la CFVU du 16 octobre 2025 qui concernaient essentiellement les suppléments aux diplômes. Elle rappelle que les suppléments aux diplômes sont des documents qui détaillent le cursus et les formations proposées par l'Université de Tours.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 16 octobre 2025 – pédagogie par la délibération n°2025-102.

5.2. Propositions de la CFVU du 16 octobre 2025 – vie étudiante

Stéphanie CARREZ explique que le bilan aide sociale 2024-2025 qui a été vu dans le détail lors de la CFVU doit être soumis au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU du 16 octobre 2025 – vie étudiante par la délibération n°2025-103.

5.3. Propositions de la CFVU du 16 octobre 2025 – conventions

Stéphanie CARREZ mentionne les conventions votées en CFVU et propose qu'il y ait un vote par convention.

Tout d'abord elle présente la convention de partenariat avec France Victimes 37 votée à l'unanimité par la CFVU. Cette convention avec l'association France Victimes s'inscrit dans le cadre du plan VSS.

Elle présente la convention de partenariat entre l'université de Tours et l'association sportive de l'université de Tours (ASUT). Elle explique qu'elle permet de régler la subvention versée à l'ASUT et également l'utilisation des véhicules de l'Université par les membres de l'association.

Elle présente la convention cadre de coopération entre l'université de Tours et le musée d'Orsay initiée par France NERLICH, qui est en délégation au Musée d'Orsay actuellement. Elle ajoute que la collègue souhaitait mettre en place les bases d'un partenariat avec le musée, pour un certain nombre de projets qui devront être approfondis et donneront lieu à des conventions ultérieures.

Elle présente la convention de partenariat entre l'université de Tours et IMT Mines d'Albi, qui permet des poursuites d'études et une double diplomation.

Stéphanie CARREZ propose ensuite un vote commun pour les conventions suivantes :

- La convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en deuxième année du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM) à l'université d'Orléans ;

- La convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'Ecole Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire d'Orléans ;
- La convention relative aux modalités et critères de sélection retenus pour l'admission des étudiants en première année de formation à l'Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Croix-Rouge Compétence Centre-Val de Loire ;
- La convention relative à la mise en œuvre de l'admission en deuxième année du diplôme de formation générale en sciences odontologiques (DFGSO) de l'université de Nantes pour des étudiants de PASS, LAS 1 et LAS 2 et 3 de l'université de Tours à la rentrée universitaire 2025-2026 d'Orléans ;
- La convention de partenariat entre l'université de la Réunion (UR) et l'université de Tours (UT) concernant l'accueil des étudiants de la faculté de santé de la Réunion admis en diplôme de formation approfondie en sciences médicales (DFASM1) à l'UFR de médecine de l'université de Tours.

Elle ajoute que ces conventions sont votées annuellement et elles correspondent à la définition du nombre de places disponibles en deuxième année dans chacun des établissements concernés par ces conventions.

Enfin, elle présente l'avenant N°3 à la convention de partenariat entre les universités d'Orléans et de Tours relative à l'universitarisation de la formation en kinésithérapie au sein de l'École Universitaire de Kinésithérapie Centre-Val de Loire (EUK-CVL) de l'université d'Orléans.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les conventions proposées par la CFVU du 16 octobre 2025 délibération n°2025-104.

5.4. Propositions de la CFVU du 16 octobre 2025 – conventions internationales

Stéphanie CARREZ explique qu'il s'agit d'un bloc de conventions internationales. Elle ajoute qu'il y a quelques renouvellements, plusieurs créations, un ensemble qui témoigne du dynamisme des équipes, que ce soit dans les composantes ou dans les services centraux.

Elle souhaite profiter de ce vote pour remercier les collègues qui s'investissent dans le montage de ces projets internationaux. Elle propose de faire un vote commun.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la CFVU – conventions internationales - par la délibération n°2025-105.

5.5. Désignation d'étudiants ambassadeurs NEONALIA

Stéphanie GERMON explique que dans le cadre de l'alliance NEOLAiA, il est nécessaire d'avoir des étudiants représentants qui vont siéger au bureau représentatif des étudiants. Elle indique qu'il y a deux représentants par université, un représentant de niveau licence ou master et un représentant de niveau doctorat. Elle explique que les deux campagnes de candidatures ont été faites en même temps. Elle précise que la seule candidature des doctorants est arrivée hors délai et qu'une nouvelle campagne va être réalisée en décembre.

Stéphanie GERMON indique qu'il y a eu onze candidatures pour les étudiants de niveaux licence et master dont trois étudiants en master, un en école de journalisme et le reste sont des étudiants en licence 2 ou licence 3 dans différentes disciplines, principalement en droit-langue.

Stéphanie GERMON précise que l'équipe de NEOLAiA ne connaît pas les candidats et son seul souhait est que les étudiants puissent s'engager sur les deux années. Pour cette raison, il ne paraît pas judicieux de désigner un étudiant de master 2.

Stéphanie GERMON propose au Conseil d'administration de passer au vote pour désigner les étudiants ambassadeurs.

M. le Président confirme la proposition de Stéphanie GERMON en précisant qu'il est préférable de choisir des étudiants en licence.

Stéphanie GERMON explique avoir identifié deux étudiants pouvant remplir les missions d'étudiants ambassadeurs en raison des mobilités qu'ils ont effectuées : Juliette Bordet et Dimitri Fichot.

M. le Président propose de regarder principalement les candidatures des deux étudiants proposés par Stéphanie GERMON.

Jérôme BARRERE effectue le dépouillement des votes.

M. le Président informe le Conseil d'administration qu'il y a eu 27 votants avec 4 votes blancs ou nul et 23 suffrages exprimés. Il précise que la majorité absolue était à 12 votes. Juliette BORDET a obtenu 17 voix, Dimitri FICHOT a obtenu 4 voix et Zakely NAZURELA 2 voix. Il annonce l'élection de Juliette BORDET.

Le Conseil d'administration approuve la désignation de Juliette BORDET en qualité d'ambassadeur NEOLAiA par la délibération n°2025-106.

6. RECHERCHE ET ETUDES DOCTORALES

M. le Président excuse Daniel ALQUIER et Nathalie GUIVARC'H qui sont actuellement au Comité d'orientation stratégique et ne pourront pas présenter le point 6.

6.1. Propositions de la commission de la recherche du 14 octobre 2025

M. le Président indique qu'il y a deux conventions à faire voter par le Conseil d'administration, la convention avec le Musée d'Orsay déjà précédemment présentée par Stéphanie CARREZ et votée par le conseil. La deuxième convention concerne la Fondation Rabelais pour la création d'une fondation abritée au sein de la Fondation Rabelais. Cette seconde convention a été votée favorablement lors du conseil d'administration de la Fondation Rabelais. Il s'agit d'une fondation abritée qui concerne l'odontologie à la suite d'une demande de l'Union régionale des professionnels de santé (URPS) section chirurgiens-dentistes libéraux. Ils souhaitent réaliser des dons pour l'UFR d'odontologie. Ils souhaitent donner actuellement 300 000 euros sur trois ans à compter de 2025 pour soutenir la recherche et la formation en odontologie. M. le Président précise que pour l'URPS, il y avait une obligation que ces dons soient effectués par le biais d'une fondation. La fondation serait appelée la « Fondation Apolline » tirée de Sainte Apolline, Sainte patronne des dentistes. Il explique que la Fondation Rabelais percevrait des frais de gestion de ces dons.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission de la recherche du 14 octobre 2025 par la délibération n°2025-107.

6.2. Compte rendu de la commission de la recherche du 23 septembre 2025

M. le Président revient rapidement sur le compte rendu de la commission de la recherche du 23 septembre 2025. Il informe que les membres l'ont eu dans les documents joints au conseil d'administration. Il est très bref, il y a eu lors de cette commission recherche le bilan et les projets de la MSH, avec au passage un changement de nom de la MSH Val de Loire, qui devient Maisons des Sciences sociales et des Humanités (RnMSH). Il ajoute qu'il y a eu un point d'étape des PURF et la présentation de la future marque grand public qui s'appelle Junie Editions. Il rappelle que cela avait été présenté par Daniel ALQUIER au conseil d'administration précédent et que cela avait fait l'objet d'un vote. Il précise que Junie est le prénom de la fille de François Rabelais.

Il y a également eu un point sur la situation de l'UMR CITERES mais il ne va rien ajouter de supplémentaire par rapport à ce qui a déjà été dit en début de conseil d'administration. Il précise seulement qu'entre-temps, l'Université a reçu le courrier d'Antoine PETIT, comme toutes les universités dans notre cas.

Enfin il conclut sur la présentation des demandes de subvention de l'AAP « Petits Equipements 2025 » et « colloques 2025 ».

7. AFFAIRES GÉNÉRALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

7.1. Accords-cadres internationaux

Le conseil d'administration doit approuver 7 accords-cadres internationaux proposés par la commission des relations internationales.

Stéphanie GERMON propose de mettre au vote du Conseil d'administration trois créations d'accords-cadres internationaux : Sophia University du Japon, Bennington College des Etats-Unis, Université de Sfax de Tunisie et quatre renouvellements d'accords-cadres : East California University des Etats-Unis, Hiroshima University Japon, Universidad Nacional de Colombie, Université du Québec Montréal.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les accords-cadres internationaux par la délibération n°2025-108.

1.1. Délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics

Emmanuel NERON explique qu'il s'agit de délégation de pouvoir pour des marchés publics qui excèdent la délégation de pouvoir du Président. Il précise qu'il s'agit de deux accords l'un sur le marché Maths Info et l'autre concerne la fourniture d'électricité pour la période 2026-2027 avec trois lots mentionnés pour un total de quatre millions d'euros.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la délégation de pouvoir au Président pour signer des marchés publics par la délibération n°2025-109.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 24 novembre 2025

Le Président,

Philippe ROINGEARD